

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 SOURCES

**Communes de REBREUVE-SUR-CANCHE, REBREUVIETTE, IVERGNY, BEAUDRICOURT,
DENIER, ESTREE-WAMIN, BEAUFORT-BLAVINCOURT, LIENCOURT, CANETTEMONT,
GAUDIEMPRE, HENU, SAINT-AMAND, HUMBERCAMPS, COUIN, SOUASTRE**

**DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVE AU
PROJET DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION
DES SOLS - 2^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, et en exécution d'un arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 une enquête publique aura lieu, pendant 32 jours consécutifs du 15 janvier au 14 février 2013 inclus, sur la demande de déclaration d'intérêt général relative au projet de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, sur le territoire des communes de Rebreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Ivergny, Beaudricourt, Denier, Beaufort-Blavincourt, Estrée-Wamin, Liencourt, Canneltemont, Gaudiempres, Hénu, Saint-Amand, Humbercamps, Couin, et Souastre.

Ce projet est présenté par Mme la Présidente de la Communauté de Communes des 2 Sources.

M. Hubert TOURNEUX, retraité du Ministère de la Défense, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. Hubert TOURNEUX, la conduite de cette enquête sera confiée à Mme Claudie COLLOT, attachée de préfecture en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de SOUASTRE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de SOUASTRE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le mardi 15 janvier 2013 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le samedi 26 janvier 2013 de 10h à 12h00 en Mairie de Souastre
- le jeudi 31 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Rebreuve-sur-Canche
- le vendredi 8 février 2013 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Souastre
- le jeudi 14 février 2013 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Souastre

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la Communauté de Communes des 2 Sources.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies concernées par le projet et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande de déclaration d'intérêt général.